

Le 16 mai 2025

ARRETE N° 2025/118

*Objet : portant autorisation d'inhumation dans le cimetière communal
N° d'ordre 2025/14*

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2223-3 et R2213-31,

Vu la demande d'inhumation en date du 15 mai 2025 présentée par la SAS Pompes Funèbres Collet sise rue Henri de Navarre 72170 Beaumont sur Sarthe pour le compte de madame Annie HATET, épouse du défunt, tendant à obtenir l'autorisation de disperser les cendres de monsieur Georges, Jacques, Narcisse HATET époux de Annie, Paulette, Christiane MAIGNAN dans le cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin,

Vu l'autorisation de crémation n° 2 en date du 16 mai 2025 délivrée par la commune de La Chapelle Saint Aubin (Sarthe),

A R R E T E

Article 1^{er} :

Il est accordé l'autorisation de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir du cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin

de monsieur Georges, Jacques, Narcisse HATET époux de Annie, Paulette, Christiane MAIGNAN,

né le 20 juillet 1959 à Maresché (Sarthe),

domicilié à La Chapelle Saint Aubin (Sarthe) 27 rue des Chênes,

décédé le 15 mai 2025 à La Chapelle Saint Aubin (Sarthe) 27 rue des Chênes.

Article 2 :

La dispersion des cendres aura lieu le jeudi 22 mai 2025 à 16h30. Il appartiendra à la SAS Pompes Funèbres Collet d'observer les prescriptions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Joël LE BOLU



Certifié exécutoire compte tenu
de la publication du 20 MAI 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr